

CONFERENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES CATHOLIQUES



A.G. VIII - 17 - 58

ASSEMBLEE GENERALE
Bad Godesberg, 24 - 27 avril 1958

DOCUMENT FINAL

Fundação Cuidar o Futuro

- A. Conclusions du thème d'étude sur " La réponse des O.I.C. à l'appel de l'Encyclique FIDEI DONUM"
- B. Message des O.I.C. à l'Eglise Persécutée
- C. Résolutions

A. CONCLUSIONS DU THEME D'ETUDE SUR " LA REPOSE DES O.I.C.

A L'APPEL DE L'ENCYCLIQUE FIDEI DONUM "



L'Assemblée Générale de la Conférence des O.I.C.,

- sensible à l'appel de Sa Sainteté Pie XII dans l'Encyclique "Fidei Donum", demandant aux fidèles du monde entier d'aider les laïcs africains à collaborer à l'apostolat hiérarchique pour une implantation complète de l'Eglise sur le continent africain,
- exprimant sa profonde gratitude au Saint - Siège pour les encouragements et les directives transmis par le Message de S.E. Mgr Dell'Acqua
- considérant l'urgente nécessité de répondre aux appels que l'Afrique multiplie en vue d'obtenir les techniciens et spécialistes dont elle a besoin pour une promotion rapide et totale,
- ayant pris connaissance des résultats des quatre groupes d'étude: formation des cadres, problèmes sociaux, formation des jeunes filles et des femmes, éducation religieuse,

c o n s t a t e

- ## Fundação Cuidar o Futuro
1. la nécessité dans ces différents domaines d'une collaboration plus efficace entre les O.I.C. intéressées,
 2. la tâche primordiale pour les O.I.C. d'apporter leur contribution à la formation de cadres d'élites africaines,
 3. l'importance que cette formation se fasse dans le respect du génie propre aux peuples d'Afrique, conformément aux exigences de l'âme et des cultures africaines et en faisant appel à leur propre compétence.

I. e s t i m e que la réalisation de ces buts dépend essentiellement de la création aux points clefs du continent africain d'écoles de cadres qui permettent à des chrétiens de toute condition (universitaires, travailleurs, agriculteurs, etc.) d'acquérir une solide formation en vue des responsabilités apostoliques, familiales, sociales, civiques et politiques qu'ils auront à assumer.

s o u h a i t e

- que ces écoles de cadres entreprises en accord avec la hiérarchie locale et le concours des chrétientés africaines, reçoivent l'appui moral, technique et financier de l'Eglise toute entière,
- que les O.I.C. contribuent au développement de ces écoles de cadres dans les formes diverses les plus appropriées aux exigences locales, ceci en étroite liaison avec des Africains, et avec l'intention de remettre ces institutions entre leurs mains dès que possible.

i n v i t e en conséquence les O.I.C. intéressées à constituer sans délai un Comité d'experts africains et non africains en vue de mettre au point la formule de ces écoles de cadres

L'Assemblée Générale

II. s o u h a i t e également que soit envisagée la mise en place d'un bureau techniquement et matériellement équipé,

d'une part pour centraliser les appels des missions en assistants laïques et les demandes de techniciens faites par les gouvernements et pays africains,

d'autre part pour orienter vers eux des chrétiens choisis en raison de leur compétence et de leur volonté d'engagement au service de l'Afrique selon la suggestion formulée à la rencontre des experts de Pax Romana à Amersfoort.

s u g g è r e que le Comité de Continuité étudie les modalités concrètes de création de ce Centre, en rapport avec le Centre de Liaison OIC-Missions, avec l'U.C.C.I. (Union Catholique de Coopération Interracial) et Pax Romana, sous réserve de s'assurer la collaboration des Africains eux-mêmes et de disposer des moyens financiers nécessaires.

III. - Considérant l'importance et la diversité des problèmes sociaux du continent africain,

L'Assemblée Générale,

s o u h a i t e la constitution d'un groupe d'étude ayant pour tâche de collectionner, analyser et synthétiser les expériences concrètes de diverses O.I.C. qui s'occupent de ces problèmes, et plus particulièrement dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme. Les résultats de ces travaux devront être apportés à la prochaine Conférence.

Ce groupe d'étude pourrait être pris en charge par la Commission des questions sociales de la Conférence. (ex "Groupe de Bruxelles")

IV. Dans le domaine de l'éducation et de la promotion de la femme,

L'Assemblée Générale,

s o u h a i t e que les O.I.C. intensifient leurs efforts sur le Continent africain et que des institutions catholiques d'éducation technique secondaire et supérieure, hors d'Afrique, s'ouvrant toujours plus largement aux jeunes africains, accordent notamment aux étudiantes africaines toutes les facilités nécessaires et contribuent ainsi à la promotion de la femme africaine

V. En matière d'éducation religieuse,

L'Assemblée Générale,

s o u h a i t e que les O.I.C.:

- collaborent à la préparation de livres, revues, tableaux, etc. qui aideront les éducateurs à développer la formation liturgique
- facilitent l'utilisation des moyens modernes (disques, notamment) pour faire connaître les plus belles réalisations de la vie liturgique en Afrique.

R.B. MESSAGE DES O. I. C. A L'EGLISE PERSECUTEE



La Conférence des Organisations Internationales Catholiques,
frappée par la persistance et l'accentuation des persécutions,
renouvelle sa fervente sympathie à l'Eglise du Silence, à ses
Chefs, et à ses membres.

Soucieuse de l'avenir, la Conférence des O.I.C. pense avec une émotion
particulière à la jeunesse qui, dans les pays où sévit la persécution, est
frappée si profondément et risque d'être éloignée définitivement de la
doctrine de l'Evangile. Elle songe également aux jeunes exilés, auxquels
il est urgent de donner une éducation en vue des responsabilités qui seront
les leurs,

Elle exprime sa filiale gratitude au Souverain Pontife pour l'ad-
mirable prière qu'Il a composée. Cette prière, que les O.I.C. s'engagent à
répandre à travers le monde, fait monter vers Dieu les supplications de
la communauté chrétienne pour que nos frères persécutés aient la force de
persévérer dans la foi et pour que cessent leurs souffrances.

Fundação Cuidar o Futuro

Toutes les O.I.C. affirment leur volonté d'apporter une aide
spirituelle, culturelle et matérielle, toujours plus généreuse, à ceux
qui souffrent pour leur foi.

C. RESOLUTIONS

58 - 1 Résolution concernant la durée du mandat présidentiel

L'Assemblée Générale,

considérant que la Conférence des O.I.C. a développé considérablement dans le courant de ces dernières années, le volume de ses activités, et que pour répondre aux exigences du travail, la Conférence a dû créer de nombreux Organes permanents - Centres, Commissions, Groupes,

constatant qu'il n'est pas aisé de se familiariser avec tous les problèmes dont s'occupe la Conférence, ainsi qu'avec tous ses rouages,

constatant par ailleurs que pour réaliser un programme de travail sur le plan international, il est indispensable de disposer d'un certain laps de temps,

e s t i m e que le mandat d'une année prévu pour la Présidence de la Conférence devient insuffisant pour bien accomplir les tâches incombant à la Présidence,

1. r e c o m m a n d e que dorénavant, toute O.I.C. élue à la Présidence de la Conférence garde son mandat pendant deux années au moins et demande au Comité de Continuité de préparer en conséquence les modifications des Statuts et du Règlement de la Conférence pour adoption lors de la session de 1959,
et dans l'esprit de ce qui précède,
2. c o n f i r m e le mandat de la Fédération Internationale des Directeurs de Journaux Catholiques pour une seconde période d'une année.

58 - 2 Résolution concernant les Assemblées de la Conférence des O.I.C.

L'Assemblée Générale,

considérant le laps de temps nécessaire, sur le plan international, pour réaliser

- les orientations d'études, et de travail suggérées par chaque Assemblée Générale,
- les résolutions adoptées par l'Assemblée,

en vue de permettre des échanges plus approfondis avec les Centres et les Commissions, dont les possibilités d'information n'ont pas le temps d'être exploitées par l'ensemble des O.I.C. au cours des Assemblées actuelles, et de réaliser un travail d'ensemble plus efficace,



étant entendu que chaque année l'Assemblée Générale, réunie statutairement consacrerait comme précédemment une ou plusieurs séances au travail administratif nécessaire,

L'Assemblée Générale,

d e m a n d e au Comité de Continuité d'étudier l'application, dès la prochaine Assemblée Générale, d'une nouvelle méthode de travail,

- une année sur deux, un thème d'étude général serait proposé à l'Assemblée,
- l'autre année, l'Assemblée approfondirait le travail des Centres, des Commissions et des O.I.C. au sein de la Conférence.

58 - 3 Résolution concernant la transformation du Groupe d'étude dit "Groupe de Bruxelles en une Commission de Questions Sociales"

L'Assemblée Générale,

considérant le travail accompli par le Groupe d'étude dit "Groupe de Bruxelles"

considérant l'opportunité de poursuivre d'une façon permanente un travail en commun entre O.I.C. s'occupant des questions sociales,

d é c i d e de transformer le Groupe de Bruxelles en une Commission spécialisée de la Conférence des O.I.C. dénommée "Commission des Questions Sociales".

Sous le mot "sociales" sont compris les secteurs suivants: questions démographiques - statistiques sociales - habitat, urbanisation - alimentation, nutrition, économie domestique - organisation sociale et développement des communautés - niveaux de vie des familles - assistance sociale et défense sociale - protection et réadaptation sociales - interdépendance entre problèmes économiques et sociaux.

L'Assemblée Générale,

d e m a n d e au Comité de Continuité de mettre cette résolution en application.

58 - 4 Résolution concernant le fonctionnement des Commissions spécialisées

L'Assemblée Générale,

d e m a n d e au Comité de Continuité de prévoir à l'article 7 du Règlement général (Organes de travail - par. c - Commissions spécialisées) l'adjonction d'un texte rédigé dans l'esprit suivant:

Lorsqu'une Commission aura à traiter un sujet touchant au domaine d'une autre Commission, elle devra l'en informer et lui proposer une étude en commun de ce sujet.

58 - 5 Résolution concernant les rapports de la Conférence avec le Comité Permanent des Congrès Internationaux pour l'Apostolat des Laïcs.

L'Assemblée Générale,

se référant au par. 2 de la résolution 56 - 6 votée à Gazzada,

a p p r o u v e le texte publié lors du IIIème Congrès Mondial pour l'Apostolat des laïcs - texte établi d'un commun accord entre les Organes compétents de la Conférence et du Comité Permanent et définissant les rapports entre les deux institutions;

e n r e g i s t r e avec satisfaction cette conclusion donnée aux études entreprises sur le sujet.

58 - 6 Résolution concernant l'admission des membres de la Conférence.

Se référant aux par. 1 et 3 de la même résolution 56 - 6

L'Assemblée Générale,

d e m a n d e au Comité de Continuité qu'il lui soumette, à sa session de 1959

1. un projet définissant les conditions auxquelles doivent répondre les Organisations Internationales Catholiques pour être admises au titre de membres de la Conférence,
2. un projet précisant les droits et les devoirs des Organisations que la Conférence "désirerait associer à ses travaux" conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 2 du Règlement général;

r a t i f i e la décision du Comité de Continuité de surseoir cette année à l'admission de nouveaux membres.

58 - 7 Résolution concernant la Commission du Programme

L'Assemblée Générale

se félicitant des résultats obtenus grâce aux travaux de la Commission du Programme, créée par la résolution 56 - 1, prise à Gazzada

d e m a n d e au Comité de Continuité d'en maintenir le fonctionnement et de désigner lui-même les membres de cette Commission, selon les nécessités du travail à accomplir.

Cette Commission a pour but de suggérer et de préparer éventuellement, à l'intention du Comité de Continuité:

- les thèmes d'études pour les Assemblées Générales,
- les éléments d'un programme à long terme, à réaliser par la Conférence.



58 - 8 Résolution concernant le travail en groupe d'O.I.C.

Constatant l'intérêt des groupes de travail se réunissant dans le cadre des Assemblées Générales,

L'Assemblée,

r e c o m a n d e au Comité de Continuité de rechercher les moyens de mettre en valeur les résultats de leurs travaux.

58 - 9 Résolution concernant la formation internationale

Ayant entrepris, en 1957, l'étude du problème de la formation internationale,

L'Assemblée Générale

i n s i s t e sur l'importance de ce problème et engage vivement toutes les O.I.C. à lui consacrer le maximum d'attention et d'efforts,

c o n s t a t e avec satisfaction que, dans l'esprit de la résolution 57 - 8

- diverses expériences ont été faites par les O.I.C. ou leurs branches nationales,

- un premier Séminaire a été réalisé à Rome en 1957 par les Organes de la Conférence;

r e c o m m a n d e que des initiatives du même ordre soient poursuivies

et s o u h a i t e enfin que la question de la formation internationale continue à être une des préoccupations majeure de la Conférence

58 - 10 Résolution concernant l'Eglise Persécutée

L'Assemblée Générale,

en même temps qu'elle adresse un fraternel message à l'Eglise du Silence, à ses Chefs et à ses membres,

tenant compte de ce que les O.I.C. ont déjà fait, chacune dans son domaine et toutes ensemble au sein de la Commission pour l'Eglise Persécutée

désirant que les O.I.C. puissent profiter des expériences d'ordre apostolique que l'Eglise est en train de faire dans les pays où sévit la persécution,

a d r e s s e un appel aux O.I.C. pour que, dans leur travail quotidien, elles fassent une plus large place à l'Eglise persécutée, et i n s i s t e pour qu'elles tiennent la Commission de l'Eglise Persécutée au courant de leurs activités dans ce domaine et donnent à cette Commission un plus large appui.

d e m a n d e

- au Comité de Continuité d'étudier la manière de faire entrer cette préoccupation dans les travaux d'une prochaine Assemblée,
- à la Commission de l'Eglise Persécutée de présenter à la prochaine Assemblée quelques suggestions concrètes sur la manière d'apporter une aide spirituelle, culturelle et matérielle toujours plus efficace à ceux qui souffrent pour leur Foi.

En particulier, elle charge la Commission de suivre d'une façon attentive l'évolution dans les pays où l'Eglise est en butte à ces persécutions afin que les catholiques soient prêts à faire face à des situations nouvelles au cas où le sort de l'Eglise dans ces pays viendrait à changer.

Fundação Cuidar o Futuro